



Etat des lieux de sortie - tapisserie

Par **mec67**, le **09/05/2011** à **13:44**

Bonjour,

Nous devons quitter prochaine notre maison en location et aucun etat des lieux n'a été fait à l'entrée car le logement etait neuf.

Cela fait 4 ans que nous habitons dans cette maison.

Au niveau de l'escalier la tapisserie s 'est enleve (car pas de baguette entre la tapisserie et le carrelage) et s 'est déchire sur 1.5 cm environ dû au passage nombreux de la serpillère !

Devons-nous changer toute la tapisserie de l escalier ? ou faire quelque chose d autre ? ou est-ce de l'usure ?

De plus, dans la cuisine la tapisserie (a cause de la hotte) a un peu change de couleur (beige) et est un peu collante (que nous allons bien sur nettoyé avant de partir !). Devons-nous repeindre la cuisine ?

Merci pour votre aide.

Cordialement

Par **fra**, le **09/05/2011** à **14:24**

Bonjour,

Quant à la cuisine, le vieillissement de la tapisserie est due à l'utilisation et un bon nettoyage suffira.

En revanche, au bas de l'escalier, vous ne pouvez pas laisser cette dernière déchirée. Nul besoin de la remplacer entièrement, non plus, si cela est réparable. Mais l'aspect doit être convenable pour votre sortie.

Par **mec67**, le **09/05/2011** à **15:47**

Merci pour votre réponse. Donc si l'escalier a un aspect convenable comme vous le dites il n'y aucun lieu qu'il nous retire des frais de remise en etat sur la caution ?

Par **fra**, le **09/05/2011** à **15:56**

D'une part, au bout de quatre ans, vous ne pourrez pas rendre la maison dans son état neuf d'origine et, d'autre part, à partir du moment où la tapisserie est en état, il n'y a aucune raison d'effectuer une retenue sur le dépôt de garantie.
Après, c'est une question d'appréciation....